

# Bulletin municipal

[www.municipalite.amherst.qc.ca](http://www.municipalite.amherst.qc.ca)

JUIN 2007

## **LE 1<sup>ER</sup> JUILLET PROCHAIN NOUVELLE COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES**

La distribution des bacs de collecte des déchets et du recyclage devrait se terminer au début de la semaine du 24 juin. Une distribution des informations et du calendrier des collectes sera faite à tous les propriétaires et locataires de la municipalité. Des copies additionnelles seront disponibles chez les marchands qui ont des présentoirs de distribution du bulletin municipal. On peut aussi en faire la demande au bureau municipal.

Aux endroits où il y a actuellement des conteneurs qui regroupent plusieurs contribuables, souvent à l'entrée des chemins privés, un nombre suffisant de bacs sera installé aux mêmes endroits. Au cours de l'automne, des aménagements seront réalisés pour améliorer les sites de cueillette.

On demande la collaboration des contribuables pour la cueillette des gros rebuts. Elle se fera désormais 4 fois par année. Les prochaines sont prévues le 17 septembre et le 15 octobre. Quant à la disposition des déchets de construction, elle se fait par location d'un conteneur ou à un des 3 sites prévus par la MRC. Informez-vous au bureau municipal au (819) 681-3372.

## **NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)**

Suite au départ de M. Marc Morel, le conseil a approuvé la nomination de Mme Carole Martineau comme membre du CCU. Les membres du comité sont répartis dans l'ensemble des districts de la municipalité.

## **SUBVENTION DU DÉPUTÉ DE LABELLE, M. SYLVAIN PAGÉ, POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2007-2008**

La subvention du député de Labelle, au montant de 47 000 \$, servira aux travaux de drainage rendus nécessaires par la réfection de la rue Amherst. Le reste de la subvention s'appliquera aux travaux que le ministère des Transports nous demande d'effectuer sur les infrastructures des ponts. Ces travaux sont évalués par le ministère des Transports à 431 000 \$.

## **ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES RIVES DU LAC DE LA SUCRERIE**

Le conseil a octroyé 1 800 \$ à l'Association des propriétaires du Lac de la Sucrierie pour effectuer l'étude de caractérisation des rives. Cette étude permet de connaître la situation exacte de l'état des berges. Elle s'effectuera au

cours de l'été 2007 et sera réalisée par la firme Biofilia.

### **NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES ROULOTTES**

Le règlement actuellement en vigueur interdit l'installation de nouvelle roulotte ou véhicule récréatif sur tout terrain de la municipalité. Le conseil municipal a voulu assouplir cette réglementation tout en demeurant conforme au plan d'aménagement de la MRC des Laurentides.

À compter de juillet prochain, des permis de séjour de 7 jours pourront être émis. Un maximum de 3 séjours sera autorisé. Un véhicule récréatif ne pourra être installé que sur un terrain où il y a déjà une habitation. Le propriétaire devra s'enregistrer au préalable à l'hôtel de ville ou auprès des marchands accrédités. L'agence « Sécurité Deux-Rives » sera chargée de son application durant les fins de semaines.

### **NOUVEAU RÈGLEMENT RÉGISSANT LA TARIFICATION D'INCENDIE DE PERSONNES NON RÉSIDANTES**

Un avis de motion a été donné pour modifier le règlement régissant la tarification lors de l'intervention du service d'incendie. Désormais, toute personne qui requiert le service des pompiers volontaires sur le territoire, et qui n'est pas résidente, devra payer les frais d'intervention. Ce règlement affecte particulièrement les interventions pour accidents sur la route 323, suite à un appel de la Sûreté du Québec.

### **ANALYSE DES BESOINS EN BÂTIMENTS**

Une analyse est en cours pour connaître les besoins en bâtiments pour les prochaines années, compte tenu de la

croissance de la municipalité et de la nécessité de se conformer aux normes en vigueur. À Saint-Rémi, la bâtisse de la rue Maurice devra être modifiée et réaménagée pour abriter le service de Sécurité publique. Un nouveau terrain ainsi qu'une nouvelle bâtisse de type préfabriqué devront être acquis pour répondre aux besoins de maintenance et d'entreposage pour le service des travaux publics. À Vendée, la bâtisse actuelle devra aussi être agrandie et renouvelée.

Ces travaux s'échelonneront sur 2007-2008 et nécessiteront un règlement d'emprunt. Cet emprunt sera financé par les contrats de services que donne notre municipalité aux municipalités voisines de Brébeuf et de Boileau.

### **HYDRO-QUÉBEC PROCÈDE À L'ÉMONDAGE SOUS SES LIGNES SECTEUR DE VENDÉE**

Depuis quelques semaines, Hydro-Québec procède à l'émondage sous ses lignes, en particulier autour du lac Cameron, sur le chemin du Lac-de-la-Sucrerie et sur le chemin de Vendée. Le responsable des travaux publics a dû intervenir pour faire appliquer les normes de sécurité le long des chemins publics. Nous espérons que la situation se corrigera dans les jours à venir.

**Le conseil municipal et les employés souhaitent à tous les contribuables une excellente saison estivale.**

Bernard Lapointe, maire



